



CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 27 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 7 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : RENAUDIE Hania, GABARD Bruno, LE MOIGNE Nolwenn, NOËL Pierre, WHITE Cécile, JUGEL Stéven, DRAGON Sandra, O Denis, GRANDVALLET Chantal, DUVAL Aurélien, GUERIN Quentin, REMY Louise, LEBORGNE Frédéric, CAILLARD Estelle, PAISLEY Bernard, DENIS Stéphane, DELAROCHE Alexandra
Excusé ayant donné procuration : PONGERARD Pascale à JUGEL Stéven, GOUPIL Evelyne à WHITE Cécile

Secrétaire de séance : DRAGON Sandra

2026-081 - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Rapporteur : RENAUDIE Hania

VU la délibération n° 2026/22 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations susmentionnées ;
CONSIDÉRANT que le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées ;

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 27 août 2026

La présidence de séance,
Hania RENAUDIE, Maire

Le secrétariat de séance,
Sandra DRAGON, Conseillère municipale déléguée

